



Le Collectif Cistude est une association ayant pour objectifs la protection de l'environnement, la protection de la biodiversité et notamment de la faune et de la flore, la protection des habitats des espèces animales et végétales, la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, la dépollution et la restauration respectueuse des équilibres écologiques des environnements naturels dégradés par l'anthropisation, la promotion et la mise en œuvre de comportements respectueux des équilibres écologiques et du vivant, et notamment l'agriculture biologique et les circuits courts de production-consommation, l'éducation à l'environnement.

Collectif Cistude
BP 60049
13142 MIRAMAS CEDEX
collectif.cistude@laposte.net

Miramas, le 10 décembre 2025

Contribution du collectif Cistude à la concertation préalable, projet d'aménagement de la desserte du môle central de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

Le dossier de concertation évacue très rapidement l'impact écologique du projet en faisant référence au Schéma directeur du patrimoine naturel (SDPN), s'appuyant d'une part sur le Plan de gestion des espaces naturels (PGEN), piloté par les équipes du service environnement du port Marseille-Fos, et, d'autre part, sur la démarche OAZIP qui discrimine, en dehors de la couronne agri-environnementale, les zones à aménager et les zones à éviter en raison de leur patrimoine naturel.

Cette typologie interne au GPMM, même si elle a le mérite d'exister, ne saurait être utilisée pour échapper à la législation nationale, notamment en ce qui concerne les habitats et les espèces protégées.

De fait, l'activité du Port s'inscrit dans un environnement naturel exceptionnel et les zones dites « à aménager » sont souvent des joyaux de biodiversité qui seraient, sans hésitation, protégées dans un autre contexte.

Ainsi, l'affirmation selon laquelle la carte du SDPN « montre notamment que les enjeux sur le périmètre du môle central sont globalement limités » (légende carte SDPN, page 21) est totalement erronée et ne correspond absolument pas à la richesse biologique de ce secteur.

De nombreux habitats d'intérêt communautaire prospèrent sur le mole central : steppes à Limonium, prés salés méditerranéens, marais temporaires, zones humides, etc.

En ce qui concerne les espèces, la seule base de données Silene expert du Système d'information de l'inventaire du Patrimoine naturel, fait état de 885 espèces végétales ou animales géolocalisées sur le mole central parmi lesquelles 126 bénéficient d'une protection régionale ou nationale : 22 espèces végétales, 1 insecte, 5 amphibiens, 2 mammifères, 87 oiseaux, 9 reptiles (données pour la période 2000-2025).

Certaines espèces à enjeu majeur dont la destruction ne seraient pas compensable figurent dans cette liste qui, par ailleurs, sera très probablement largement abondée lors de l'étude d'impact.

Maintenir la communication édulcorante minimisant l'exceptionnelle richesse écologique du mole central relèverait du déni de réalité. Cela ne pourrait que conduire à la multiplication des controverses et, à terme, des recours juridiques.

Christian Marquis
Coprésident du collectif Cistude